



PLUS NOMBREUX DANS L'ACTION, C'EST VITAL !



Tout d'abord, nous remercions très chaleureusement les salariés qui ont participé à l'action du 17 mars devant le CSE. 75 salariés de Figeac Aéro ont été présent à un moment ou un autre pour exprimer leur ras-le-bol (des collègues en grève, durant la coupure-repas, de nuit et de week-end...)!

De nombreux camarades dans l'entreprise ont soutenu cette initiative sans y participer, pour diverses raisons que nous respectons, mais désormais la peur doit changer de camp !

La grève ou la participation à une action syndicale sont un droit constitutionnel, il faut l'utiliser ! La Direction a trop besoin de nous, la désorganisation dans l'entreprise est insoutenable, la pression des clients, les problèmes qualités, les retards... N'ayez pas peur, les pressions exercés sont pénalement condamnables et de nombreux faits ont été remontés par vos délégués aux instances compétentes, ils ne pourront plus fermer les yeux éternellement.

Le 17 mars, nous avons tenu une Assemblée Générale à 11h30 et de nombreux échanges très intéressants ont eu lieu ! (la communication interne, le rôle des syndicats, l'action collective, l'entreprise, l'argent public, les pressions, le pouvoir d'achat et les conditions de travail....)

Mais force est de constater que nous devons être plus nombreux dans l'action pour être entendu et nous appelons donc à une nouvelle action :

DÉBRAYAGE DE 11H00 à 14H00

(déclarez-vous en grève pour ceux qui travaillent,

et pour ceux en chômage partiel merci de faire l'effort de venir)

JEUDI 25 MARS, DEVANT LE POSTE DE GARDE

(assemblée générale)

- Il faut que la Direction s'explique et entende les revendications des salariés (exprimés lors du débrayage)
- Nous vous proposerons de débattre et voter les revendications et les modalités d'action à venir, nous demandons donc à la Direction de recevoir, le 25 mars, une délégation afin de remettre notre cahier revendicatif (0 pertes de pouvoir d'achat, 0 pertes d'acquis et sur le maintien des emplois et sur nos conditions de travail.



Regardez votre perte de salaire annuelle en 2020 = entre 1500€ et 3000€ soit 125 à 250€ par mois et pour 2021, on nous promet encore de nouvelle baisse de salaire pour 2021 avec suppression du 13ème mois, 0 prime et 0 augmentation ! **Ce n'est plus possible ! La Direction se rend-t-elle compte du budget d'un ménage avec nos salaires ? Les charges, les crédits !**

Alors tous ensemble, Agissons le 25 Mars, pour ne pas subir !

Fait à Figeac, le 22/03/2021